**Termes de Référence**

**Stagiaire de Wallonie-Bruxelles auprès l’entité de la diversité des expressions culturelles,**

**Secteur de la Culture de l’UNESCO**

**Durée**: du 1 avril 2025 au 30 sept 2025 (6 mois)

**Lieu** : Siège de l’UNESCO, Paris 7e

**Unité** : Secteur de la culture, Entité de la diversité des expressions culturelles, Unité des programmes et du renforcement des capacités

**Superviseur (nom, titre)**: Mme. Karalyn Monteil, Chef de l’Unité des programmes et du renforcement des capacités,

**Contexte**

L'Entité de la diversité des expressions culturelles promeut la diversité des expressions culturelles et l'économie créative comme vecteurs de développement durable. Sa mission est d'assurer la mise en œuvre effective et le suivi de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste. L'Entité encourage la coopération internationale en fournissant une assistance aux gouvernements du monde entier pour concevoir, suivre et évaluer les politiques qui favorisent la diversité des expressions culturelles et l'économie créative. Elle assure également la coordination et le suivi des obligations statutaires de la Convention, notamment en apportant un soutien à la prise de décisions judicieuses des organes directeurs de la Convention par le biais du partage des connaissances et de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.

**Description du stage parrainé**

Sous l'autorité générale du chef de l'Entité de la Diversité des expressions culturelles et sous la supervision directe du chef de l’Unité des programmes et du renforcement des capacités, le titulaire du poste soutiendra le suivi et la mise en œuvre des activités de coopération internationale de l’Entité de la diversité des expressions culturelles.

**Objectifs du stage**

* Approfondir sa connaissance des instruments juridiques dans le domaine de la culture et en particulier de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste ;
* Apprendre à travailler dans un contexte multiculturel et international. Etablir et renforcer les relations avec les Etats Parties, notamment au travers de groupes diplomatiques tels que le Groupe des Ambassadeurs francophones ;
* Renforcer ses capacités à établir et à entretenir des relations professionnelles avec un large éventail de parties prenantes, à comprendre leurs besoins et à instaurer la confiance dans des relations de travail à long terme.

**Tâches principales**

Plus précisément, le titulaire aura pour tâches de :

* Contribuer à la mise en œuvre et au suivi des activités liées à la célébration du **20e anniversaire de la Convention 2005** auprès des Etats membres de l’UNESCO et des diverses parties prenantes, avec un appui renforcé pour soutenir les communications entre l’UNESCO et les Etats parties, notamment le Groupe des Ambassadeurs francophones.
* Contribuer à la préparation de briefings, des comptes rendus, et des matériels de communication ;
* Soutien la préparation et suivi des réunions liées à la protection et la promotion de la diversité culturelle dans **l’environnement numérique. Cela implique des défis variés touchant la créativité numérique, la circulation des contenus culturels en ligne, à l’intelligence artificielle, etc**. ;
* Rédiger des notes de synthèse dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des initiatives liés à la Convention de 2005 ;
* Aider à l'organisation de réunions, d'ateliers et de conférences et assister dans la préparation et la logistique des événements spéciaux liés à la diversité culturelle, par exemple, la célébration globale de la 20e anniversaire de la Convention à Paris en juin 2025 et la conférence Mondiacult 2025 de Barcelone en septembre 2025.

**Qualifications requises**

* Diplôme universitaire avancé (**Master ou équivalent**) **délivré par une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles** dans l'un des domaines couverts par la Convention de 2005 (politiques culturelles, gestion culturelle, industries culturelles et créatives, etc.) et/ou dans l'administration et la gestion de projets de développement durable. Ce diplôme doit avoir été délivré dans un délai maximal de 2 années au début du stage ;
* Bonne connaissance des instruments juridiques dans le domaine de la culture et en particulier de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
* Solides compétences en communications (écrit et oral) et coordination des événements ;
* Capacité à établir et à entretenir des relations professionnelles avec un large éventail de parties prenantes, à comprendre leurs besoins et à instaurer la confiance dans des relations de travail à long terme ;
* Connaissance de la gestion de projets dans le secteur culturel, de préférence au niveau international ;
* Respect de la confidentialité, de la discrétion, du tact et de la diplomatie ;
* Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
* Compétences informatiques (Microsoft Word, Excel, Intranet, Internet, Canva, etc.) ;
* Excellente connaissance de l'anglais et du français.

**Financement du stage par WBI :**

WBI octroie une bourse d’un montant forfaitaire mensuel de 1.600 euros /mois + un remboursement des frais de transport avec un maximum de 500 euros.

(La dernière mensualité sera payée en 2 fois. La première moitié en début de mois sur base d’une déclaration d’arrivée contresignée par le partenaire d’accueil. La deuxième en fin de stage après remise du rapport).

La Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris peut vous accompagner dans l’obtention d’un logement à coût modéré à la Fondation Biermans-Lapôtre (Cité internationale universitaire de Paris).

**Introduction des candidatures**

A envoyer pour le **jeudi 20 février 2025 à minuit** à bourses@wbi.be

* Un CV
* Une lettre de motivation

**Remarque :** les candidat(e)s présélectionnés par WBI sous l’angle de la recevabilité de la candidature (Tout dossier incomplet est jugé irrecevable) acceptent un entretien de sélection à distance avec l’organisation d’accueil.